



Remarques nombreuses et animées autour des dépôts de gazon



L'arrêté d'imposition 2019 prévoyant le maintien du taux actuel a été accepté alors que le préavis, portant sur une demande de crédit de Fr. 30'000.- pour l'installation d'une benne à gazon fermée à la déchetterie, a été refusé de justesse.

Raphaël Lanfranchi, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, les discussions autour des deux préavis ont pu commencer.

Le syndic Olivier Hähni a présenté l'arrêté d'imposition 2019, préavis 2018/04.

Il a expliqué que la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel, soit 78 malgré les bons résultats des comptes. Avec la population qui est actuellement en forte augmentation, il est difficile de prévoir les futures charges. Après lecture du rapport de la commission des finances par son président, Steve Schorderet, le Conseil général a accepté à la quasi-unanimité de maintenir le taux d'imposition à 78.

Ensuite le préavis 2018/05 portant sur une demande de crédit de Fr. 30'000.- pour l'installation d'une benne à gazon fermée à la déchetterie a amené de vives discussions. En effet, le dépôt de gazon n'est plus pos-

sible à la STEP en raison d'incivilités (d'autres matériaux que du gazon étaient déposés sur cet emplacement). Il est donc apparu qu'un contrôle systématique du dépôt de gazon soit effectué afin de s'assurer du respect de la matière récoltée. La Municipalité a étudié un projet permettant ce contrôle en installant une benne à gazon fermée à la déchetterie. Cette benne serait disponible aux heures d'ouvertures de la déchetterie ce qui réglerait le problème de surveillance sans coût supplémentaire. Les questions et remarques ont été nombreuses et animées autour de cette problématique: difficultés d'estimer le nombre d'utilisateurs, odeurs nauséabondes près des

habitations, compost individuel dans les jardins, responsabilité du citoyen pour l'élimination de son gazon. Après avoir entendu toutes ces réflexions, l'assemblée a passé au vote. Les votes étant serrés à la main levée, il a été décidé de voter à bulletin secret. Le préavis est refusé par 24 voix contre 23.

Au niveau des communications municipales, Loïc Bardet, revient sur la construction de l'arrêt de bus le «Corria». Il rappelle que cet arrêt a été construit selon les normes pour les handicapés et que le quai doit être à 22 cm de hauteur. Il n'y a pas eu de rétrécissement de la chaussée mais avec ce trottoir à angle droit, cela crée un effet

visuel d'une diminution de la route. La Municipalité envisage de modifier la signalisation et de créer un chanfrein pour adoucir cet angle. De son côté, Yvan Cherpillod indique que l'eau est toujours en suffisance dans les sources malgré le fort manque de précipitations et que quelques m3 sont encore vendus à l'AIEJ. Stéphane Thonney rappelle que les CFF vont entamer de gros travaux sur la ligne de la Broye au niveau du secteur de «Brievaux» et que ceux-ci dureront jusqu'en 2019. Pour terminer, le syndic, Olivier Hähni, a expliqué que l'ASIJ avait eu une mauvaise surprise à la rentrée scolaire avec une inondation de plus de 300 m³ qui se sont

répandus sous le sol de la salle de gymnastique et sous le sol de la bibliothèque. La salle de gymnastique est impraticable jusqu'à fin novembre.

Dans les divers, Florent Bays et Simon Chappuis remercient chaleureusement le village pour sa forte participation à l'Abbaye ainsi qu'à la course des Taleines avec un record de participation (plus de 400 coureurs).

En guise de conclusion, Raphaël Lanfranchi souhaite une excellente fin de soirée à chacun et donne rendez-vous le 6 décembre 2018 pour le prochain Conseil.